



# Vers un corps de rue simplifié

La réforme sur les travaux à proximité des réseaux a révélé la nécessité d'améliorer la qualité des fonds de plan très diversifiés pour mutualiser, sur un même référentiel, à très grande échelle, les levés des réseaux réalisés individuellement par chaque exploitant avec une inégale précision. La qualité très variable des plans des réseaux soulève des inquiétudes en matière de sécurité pour tous les travaux à proximité. D'où l'idée de créer un fond de plan commun à l'ensemble des intervenants: le « plan de corps de rue simplifié » (PCRS). A l'initiative du Conseil national de l'information géographique (Cnig) et au regard de la multiplicité des

intervenants, un protocole national fixant la gouvernance pour la mise en œuvre et la mutualisation du PCRS à l'échelon local, ainsi que les objectifs techniques à atteindre, a été signé le 24 juin par l'ensemble des parties prenantes, Association des maires de France, Assemblée des départements de France, IGN, Fédération nationale des travaux publics, ERDF, GRDF... Ainsi que l'Ordre des géomètres-experts. Dans le prolongement de cette opération, le Cnig a mis en place un groupe de travail chargé de l'accompagnement pour le déploiement du standard PCRS. Il aura pour mandat de constituer une sorte de laboratoire des expérimentations, techniques comme organisationnelles, qui pourront être menées localement dans les mois ou années à venir. Les géomètres-experts seront en première ligne pour produire localement du PCRS dans la continuité de la production DAO des plans topographiques.

Le PCRS va d'abord se mettre en place dans les zones urbaines denses (1<sup>er</sup> janvier 2019) avant de se déployer partout en France, l'objectif d'une couverture nationale étant annoncé pour 2026. L'accord conclu le 24 juin a été qualifié d'« historique » par Roland Courteau, sénateur de l'Aude et président du Cnig. ■



V. JONCHÉRAY